



3 5036 01015780 1

**ÉCHANGE DE NOTES (9 AVRIL 1943) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA PORTANT RENOUVELLEMENT DU *MODUS VI-
VENDI* COMMERCIAL DU 26 MARS 1941.***

(Traduction)

I

*Le Chargé d'Affaires britannique au Venezuela
au Ministre des Affaires étrangères du Venezuela*

LÉGATION DE GRANDE-BRETAGNE

CARACAS, le 9 avril 1943.

N° 37

Monsieur le Ministre,

D'ordre du Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de confirmer par la présente Note que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis du Venezuela ont convenu que le *modus vivendi* régissant les relations commerciales entre les deux pays, signé à Caracas le 26 mars 1941, sera renouvelé, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 9 avril 1944, tel que prévu dans les Notes constituant le *modus vivendi*.

Je saisis cette occasion, monsieur le Ministre, pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

T. J. ANDERSON.

II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela
au Chargé d'Affaires britannique au Venezuela*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—DIRECTION DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
SECTION ÉCONOMIQUE

CARACAS, le 9 avril 1943.

N° 01910-E

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de confirmer par la présente Note que mon Gouvernement m'a autorisé à renouveler, sans modification, pour la durée d'une autre année, soit jusqu'au 9 avril 1944, le *modus vivendi* commercial conclu entre les Etats-Unis du Venezuela et le Canada, à Caracas, le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion, monsieur le Chargé d'Affaires, pour vous renouveler les assurances de ma haute considération.

C. PARRA-PEREZ.

* Pour le texte du *modus vivendi* du 26 mars 1941, voir le N° 5 du *Recueil des Traités* 1941. Pour le renouvellement d'avril 1942, voir le N° 8 du *Recueil des Traités* 1942.